

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 MARS 2023.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
3 MARS 2023

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Claudine PEYRE, Laurent MALARD, Martine DESPAX, Cédric LE NEVANEN, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Alain LAFOURCADE, Gérard CAMPISTRON, Hubert CORBEL, Gilles LAGARDERE, Nadine HURY, Béatrice ESCLARMONDE.

Absents : Robert GRUMDEY, Alexia POUZERGUES, Emmanuelle DELMAS, Ghislaine LESCAT

Excusés : Madame BONHOMME / Monsieur PLANAGUMA / Madame ANTOLINOS / Madame MAROUBY

Procurations :

Martine BONHOMME donne procuration à Claudine PEYRE.
Laurent PLANAGUMA donne procuration à Cédric LE NEVANEN.
Christelle ANTOLINOS donne procuration à Sandy FARDEL.
Hélène MAROUBY donne procuration à Gilles LAGARDERE.

Secrétaire de Séance : M. Romuald FAVREAU

Quorum : 19

Ordre du jour :

- 01-02-2023 – Finances : Demande de subvention pour des travaux à l'école Jules Verne ;
- 02-02-2023 – Finances : Demande de subvention pour des travaux à l'école Caroline Aigle ;
- 03-02-2023 – Finances : Demande de subvention pour l'installation de jeux au Parc de la Tuilerie ;
- 04-02-2023 – Finances : Demande de subvention pour le Festival du Cinéma ;
- 05-02-2023 – Finances : Demande de subvention pour la Fêtes du Sport ;
- 06-02-2023 – Solidarité : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Fond d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie ;
- 07-02-2023 – RH : Création d'un emploi de technicien principal 2ème classe ;

- 08-02-2023 – Urbanisme : Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme et d'aménagement (AUAT) ;
- 09-02-2023 – Vie scolaire : Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire ;
- 10-02-2023 – SDEHG : Rénovation et extension de l'éclairage public (projet REV 11) ;
- 11-02-2023 – Urbanisme : Création, dénomination et numérotation d'une nouvelle voie ;
- 12-02-2023 – Validation du choix de l'entreprise pour le marché climatisation-Ventilation-Chaufferie (CVC) ;
- 13-02-2023 – Candidature pour une reconnaissance de Mondonville au dispositif « Atlas de la biodiversité communale » ;
- 14-02-2023 – Débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 32

Madame la Maire ouvre la séance du 9 mars 2023. Elle salue l'ensemble des élus et indique qu'il va être procédé à l'appel.

Monsieur Romuald FAVREAU procède à l'appel.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte rendu du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2023. Elle demande s'il appelle des remarques ou des questions.

En l'absence de remarques et de questions, elle propose de procéder au vote en demandant qui est contre et qui s'abstient.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES ; DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX À L'ÉCOLE JULES VERNE

Délibération n° 01-02-2023

Madame la Maire précise que la première délibération concerne une demande de subvention pour des travaux à l'école Jules Verne. Pour des soucis d'économie d'énergie et aussi de confort par rapport à la chaleur, il a été décidé de remplacer des vitres dans le réfectoire de l'école Jules Verne par des panneaux isolants.

Il est proposé de demander une subvention pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50 % par la part départementale. Il resterait à la charge de la ville 50 % soit 3 085 € sur un total de 6 171 €. Elle demande s'il y a des questions.

Monsieur Hubert CORBEL voit que des subventions sont données par le département. On peut lire dans les journaux que des subventions sont aussi données par l'État pour l'amélioration énergétique des bâtiments et en particulier des bâtiments communaux ou d'État. Il souhaiterait savoir comment cela s'inscrit par rapport à la subvention du département, est-ce que ça viendra au-delà de cette subvention ou est-ce que c'est inclus dans la subvention du département.

Madame la Maire répond à sa connaissance, les subventions de l'État sont pour les particuliers.

Monsieur Hubert CORBEL a compris en lisant les textes qu'il y avait des subventions.

Monsieur Armand MBINA IVEGA indique pour les collectivités, le principal partenaire financier est le département, notamment sur ces montants-là. L'État aide beaucoup sur les investissements, notamment par la DETR. Il y a aussi le Conseil Régional, mais l'aide du Conseil Régional dépend aussi des montants. Pour ce montant-là, le département est le principal voire l'unique partenaire.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de procéder au vote en demandant qui est contre et qui s'abstient.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour des travaux à l'école Jules Verne.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES ; DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX À L'ÉCOLE CAROLINE AIGLE

Délibération n° 02-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la deuxième délibération est la demande de subvention pour des travaux à l'école Caroline Aigle. Il s'agit d'un sujet déjà évoqué à plusieurs reprises. Il s'agit de l'installation de pergolas en guise de brise-soleil pour créer un espace ombragé devant les classes, pour un total de 31 712 €. Une demande financière auprès du département est sollicitée à hauteur de 50 %, soit 15 856 €. Elle demande s'il y a des questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite savoir combien de pergolas vont être installées.

Madame la Maire n'a pas le nombre en tête, il s'agit d'une devant chaque classe, mais elle a oublié le nombre exact.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande si elles seront mises en avant bientôt et avant la canicule future.

Madame la Maire indique qu'il est prévu de les mettre aux vacances d'avril. Les travaux ne peuvent être faits que pendant les vacances donc ce sera pendant les vacances d'avril.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour. Elle propose de changer et indique qu'il faut faire de l'exercice.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour des travaux à l'école Caroline Aigle.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC DE LA TUILERIE

Délibération n° 03-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la troisième délibération est la demande de subvention pour l'installation de jeux au Parc de la Tuilerie. Certains jeux du Parc de la Tuilerie sont très abîmés et donc il a été fait le choix de réinstaller de nouveaux jeux à hauteur de 35 162 €. Une subvention au niveau du département est demandée à hauteur de 15 441 €.

Elle demande s'il y a des remarques ou des questions.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour l'installation de jeux au Parc de la Tuilerie.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DU CINÉMA

Délibération n° 04-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la quatrième délibération est la demande de subvention pour le Festival du Cinéma. Il s'agira de la troisième édition et il sera sollicité des subventions auprès de la DRAC et auprès du département.

Elle demande s'il y a des questions.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve la demande de subvention pour le Festival du Cinéma.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FAITES DU SPORT

Délibération n° 05-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la cinquième délibération est la demande de subvention pour la Faites du sport qui aura lieu le 14 mai, qui s'inscrit dans la politique de sport santé pour tous. Il s'agit d'une demi-journée axée sur le thème du sport dans un village dédié. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Elle demande s'il y a des questions.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve la demande de subvention pour la Faites du Sport.

Approuvé à l'unanimité

SOLIDARITÉ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO) EN FAVEUR DES VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

Délibération n° 06-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la sixième délibération est l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie. Le FACECO a déjà été évoqué pour l'Ukraine.

Il est proposé de délibérer pour un montant de 3 000 € en faveur des victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie. Elle demande s'il y a des remarques ou des questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande pour la somme de 3 000 € a été choisie, pourquoi pas 2 000 € ou 1 000 € ou 4 000 €. Elle demande en vertu de quoi la somme de 3 000 € a été choisie.

Madame le Maire répond que c'est en vertu du budget et d'un choix fait par l'ensemble de l'équipe municipale, et par rapport aussi à ce qu'il se faisait dans les communes aux alentours. Elle indique que c'est toujours très compliqué de savoir quelle somme donner. Elle demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Approuvé à l'unanimité

RH : CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Délibération n° 07-02-2023

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la septième délibération est la Création d'un emploi de technicien principal 2ème classe. Suite à un avancement de grade d'un agent, il est proposé de créer un emploi de technicien principal 2^{ème} classe.

Elle pense qu'il n'y a pas de questions particulières là-dessus.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la création d'un emploi de technicien principal 2ème classe.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT (AUAT)

Délibération n° 08-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la huitième délibération est la désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme et d'aménagement. Monsieur SOLANA était représentant de la commune. Sa démission implique la nomination d'un autre élu. Il est proposé comme candidat titulaire Romuald FAVREAU et comme candidat suppléant, moi-même.

Elle demande s'il y a des remarques ou des questions.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la désignation de Romuald FAVREAU, titulaire, et de Véronique BARRAQUÉ ONNO suppléant, en qualité de représentant à l'agence d'urbanisme et d'aménagement (AUAT).

Approuvé à l'unanimité

VIE SCOLAIRE : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération n° 09-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la neuvième délibération est l'approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire. Il s'agit d'une réactualisation du règlement intérieur que les élus ont en leur possession.

Elle demande s'il y a des questions particulières.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Approuvé à l'unanimité

SDEHG : RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (PROJET REV 11)

Délibération n° 10-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la dixième délibération est la rénovation et extension de l'éclairage public suite au projet REV11. Il s'agit de procéder au remplacement ou au déplacement des candélabres. Elle laisse la parole à Monsieur Jérôme FOUILLOY, car elle a toujours des problèmes avec l'éclairage.

Monsieur Jérôme FOUILLOY précise qu'il s'agit de travaux qui vont se faire en entrée de ville. Il y a eu confirmation que la connexion au REV 11 allait être réalisée probablement en fin d'année. Pour ce chantier de piste cyclable qui va aller du rond-point d'Aussonne rejoindre l'IGG d'un côté et de l'autre côté qui va rejoindre le rond-point du Carrefour Market, il faut mettre à jour l'éclairage. Ça va consister en remplacement des luminaires existants. Les mats existants sont réutilisés et les luminaires en haut sont changés pour mettre du LED. Sur la partie non couverte par de l'éclairage, des écuries de la Tour jusqu'au rond-point du Carrefour Market, des mâts et des luminaires en haut de chaque mât en technologie LED sont ajoutés. Donc il y a à la fois de la rénovation, de l'ajout et de la modernisation au format LED.

Il demande s'il y a des questions.

Madame la Maire indique qu'il s'agit de délibérer sur la participation de la commune à ce financement. L'annuité correspondrait à 3 908 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5 %.

Elle demande s'il y a des questions par rapport à ça.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation et extension de l'éclairage public (projet REV 11).

Approuvé à l'unanimité

URBANISME : CRÉATION, DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Délibération n° 11-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la onzième délibération est la Création, la dénomination et la numérotation d'une nouvelle voie. Il y a un nouveau lotissement qui va s'installer et qui donne sur l'impasse du Roude. Il a été procédé à un vote auprès des Mondonvillois. Ce sondage a fait ressortir le nom d'impasse de la Bastide pour cette nouvelle voie avec des numéros impairs du numéro 1 au numéro 19 et côté pair un numéro 2.

Elle pense qu'il n'y a pas trop de questions.

Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la création, dénomination et numérotation d'une nouvelle voie « impasse de la Bastide ».

Approuvé à l'unanimité

VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ CLIMATISATION-VENTILATION-CHAUFFERIE (CVC)

Délibération n° 12-02-2023

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la douzième délibération est la validation du choix de l'entreprise pour le marché Climatisation-Ventilation-Chaufferie. L'entreprise Veolia a été retenue lors de l'appel d'offres du 17 février 2023. Il est demandé de valider ce choix et de l'autoriser à signer les marchés. Elle demande s'il y a des remarques ou des questions. Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la validation du choix de l'entreprise Veolia pour le marché Climatisation-Ventilation-Chaufferie (CVC).

Approuvé à l'unanimité

CANDIDATURE POUR UNE RECONNAISSANCE DE MONDONVILLE AU DISPOSITIF « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE »

Délibération n° 13-02-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la treizième délibération est la candidature pour une reconnaissance de Mondonville au dispositif « Atlas de la biodiversité communale ». Elle laisse la parole à Madame Claudine PEYRE pour présenter cette délibération.

Madame Claudine PEYRE évoque l'ABC (Atlas de Biodiversité Communal) pour définir une politique concertée pour l'environnement et la biodiversité à Mondonville. Depuis 2017, l'Office Français de la Biodiversité a lancé des appels à projets chaque année, pour aider les communes à financer jusqu'à 80 % de leur ABC. À ce jour, depuis 2017, 391 projets pour 2 900 communes ont été approuvés, intercommunalités comprises. L'appel à projets pour 2023 est entre le 16 janvier et le 22 mars à 23h59, car après ce n'est plus du tout accepté. La publication des lauréats se fera en juin et la ville saura en juillet si elle est lauréate ou non, et donc s'il y aura une subvention ou pas. La réalisation d'un ABC se fait en général sur trois ans, qui peut être réduit à deux ans. Le coût estimé est entre 40 et 60 000 €. Ça dépend des études réalisées, des actions menées sur trois ans. Un ABC répond au mieux aux attentes et besoins pour orienter les projets d'aménagement et de gestion du territoire de manière concertée. Le mot « concertée » est très important pour réussir à avoir une vision du terrain la plus englobante possible et dans un souci bien sûr de préservation de l'environnement et de la biodiversité sur la commune.

L'ABC est un outil transversal qui s'adresse à tous, toutes, élus, agents, citoyens, etc. Et à de multiples niveaux. Dans un premier temps, il instruit, fédère, sensibilise, fait prendre conscience des enjeux du dérèglement et du réchauffement climatique et de son impact sur la biodiversité. Ensuite, il permet de s'interroger, de chercher les moyens de pallier, d'anticiper certains effets néfastes de l'intervention humaine dans les milieux. Il aide à trouver des solutions, des mesures à prendre et il permet aussi une approche participative. C'est dans ce sens qu'il est très intéressant aussi pour tous les citoyens. C'est un atout majeur de sensibilisation intergénérationnel. Cet outil est un levier, un moyen pour aller de l'avant pour nos générations futures. Il se décline en trois grands objectifs. Elle a essayé de les résumer au mieux. Un, connaître, acquérir des connaissances. On protège mieux ce que l'on connaît. Des inventaires sur le terrain vont être réalisés par des experts naturalistes avec un protocole scientifique strict. Il porte sur la flore, la faune et les différents milieux de la commune. Ils aident à réaliser des diagnostics, à connaître l'état de notre biodiversité, à dresser une cartographie, une typologie des zones sensibles, à protéger, préconisations diverses, etc. Ensuite, l'ensemble des résultats est remonté au niveau régional d'abord puis national pour centraliser toutes les données sur la biodiversité. L'ABC est un outil d'aide à la décision pour toutes les questions d'aménagement du territoire. Ces inventaires vont pouvoir s'intégrer dans le PLUiH en cours de construction en apportant des informations, des arguments nécessaires à Toulouse Métropole sur les zones à préserver, en alimentant des cartographies de zones naturelles, de zones indicées, les orientations d'aménagement et de programmation, environnement, trame verte et bleue (TVB). Ce sont des corridors écologiques qui permettent aux populations et à la faune de circuler d'un endroit à un autre et de la préserver. La grande trame verte et bleue est le ruisseau du Gagéa, l'IGG également qui est une colonne vertébrale vers la forêt de Bouconne et ça permet aux populations de bien circuler sur la commune et de bien vivre. Cet outil est un levier, un moyen pour aller de l'avant. Le deuxième objectif est de sensibiliser. Évidemment la biodiversité et l'environnement touchent tout un chacun. Outre le côté scientifique, la sensibilisation de tous est primordiale pour être le maximum efficace et agir de concert. Des actions de formation sont prévues, des animations auprès des élus et des agents en tout premier lieu seront nécessaires et en particulier la gestion différenciée, la connaissance de la trame verte et bleue et noire puisque l'éclairage public a commencé pour protéger la biodiversité. Beaucoup d'animations seront faites pour les Mondonvillois. Elle a mis quelques exemples d'ateliers, de participations : atelier participatif ou science participative, concours de jardins, de photos, d'ateliers divers, des chantiers de plantations, participation à la végétalisation et à l'aménagement des espaces verts de son quartier, des comités de quartiers seront sollicités aussi, du land art. Le land art consiste à faire des créations un peu éphémères avec des éléments végétaux, des éléments naturels. Des sorties nature, des panneaux de vulgarisation sur les sentiers, sur les parcs qui pourraient être faits par les écoles, la médiathèque, le foyer, etc.

On pourrait aussi voir des soirées cinéma, des soirées à thème. La liste est très longue dans l'appel à projets. Et enfin, le troisième grand objectif d'un ABC est la prise en compte de la biodiversité, des actions qui vont se dérouler sur à peu près trois ans. Elles permettent de donner progressivement des résultats d'inventaires qui seront présentés au fur et à mesure. Il y aura des réunions publiques pour présenter, pour voir où en est, ce qu'il est nécessaire de faire au fur et à mesure. La sensibilisation et la prise en compte de conscience progressives par la connaissance et les actions. Ensuite, il y aura la formation des agents à la gestion différenciée pour une réelle prise en compte et des actions en faveur de la biodiversité. Le public associé permettra lui aussi de diffuser l'information, les pratiques possibles dans on jardin, etc. D'autres actions dans l'avenir puisque ça ne va pas s'achever avec le mandat, elle espère, et que la préservation de la biodiversité continuera sur la commune. La ville va concourir pour la labellisation TEN (Territoire Engagé pour la Nature). C'est une labellisation qui préconise aussi des choses un petit peu dans le même cadre que l'ABC. Ça permet d'avoir une labellisation, de nouvelle perspective. Une identification de cartographie précise de la trame verte et bleue. C'est un grand chantier avec une cartographie. Une sensibilisation des syndicats et des privés pour développer la trame noire dans les parties privées de la commune. Ça sera un autre objectif. Et aussi en particulier, renforcement de la végétation sur la commune avec des essences adaptées, et notamment dans les nouveaux projets où le végétal aura toute sa place.

Madame la Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Gérard CAMPISTRON indique que c'est un bon programme et s'en félicite, mais il croit qu'il faut surtout motiver les gens parce qu'en tant que représentant d'un sport qui est la chasse, il va dans des endroits où les élus ne vont pas et il garantit qu'il y a une pollution à Mondonville qui est extraordinaire, des végétaux, tout un tas de trucs qui sont jetés, des motos voire même des buggys qui circulent dans les bois. C'est insupportable, pas seulement pour le chasseur, mais c'est très dommageable pour la biodiversité. Il pense que ces gens ne sont pas de Mondonville. Il se demande comment les toucher.

Madame Claudine PEYRE indique que dans l'appel à projets, il est prévu de solliciter toutes les associations et y compris la chasse à Mondonville.

Monsieur Gérard CAMPISTRON souhaite que les gens soient sensibilisés au problème, que les ordures ne soient pas enlevées un jour et que trois jours après, il y en ait encore. C'est un problème de biodiversité parce qu'il y a tout un tas d'animaux, de végétaux qui se développent autour de ça et si on y met sans arrêt des cochonneries, ça ne va pas fonctionner.

Madame la Maire indique qu'il a tout à fait raison et que c'est un vrai combat.

Monsieur Romuald FAVREAU a une question pour Madame PEYRE. Il demande confirmation que la délibération concerne la candidature pour présenter Mondonville et pour disposer d'une enveloppe financière à la mise en place de ce beau programme.

Madame Claudine PEYRE répond que la délibération concerne l'appel à projets, pour pouvoir présenter le projet et ensuite il y a aura une délibération pour le budget. Le budget n'est pas encore bouclé. Ce sera la prochaine étape. Ensuite, lorsque tout cela est fait, le 22 mars, tout sera envoyé. En juillet, on saura si la ville est labellisée ou non pour avoir ces 80 % de financements de l'OFB. Si on part sur 50 000 € de moyenne, si on a 80 % de financements, ça fait 4 000 € pour la commune sur trois ans. Ça vaut le coup. Ce qui est très cher, ce sont tous les inventaires des naturalistes. Ils viennent sur le terrain et ils ont un protocole scientifique très important à établir. Ils font des remontées nationales pour tous les bureaux, etc. Ce sont eux qui coûtent cher. Après tout ce qui est action de sensibilisation sur la commune, c'est la partie de la commune. C'est à la ville de se remonter les manches. Ça ne remet pas forcément cher pour la commune.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Madame Béatrice ESCLARMONDE veut féliciter ce projet qui est vraiment une très bonne démarche.

Madame la Maire précise qu'il s'agit de valider la candidature au dispositif « Atlas de la biodiversité communale » dans le cadre de l'appel à projets de l'OFB et de valider l'engagement de la commune à mettre en œuvre des actions mises en avant dans la candidature. Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la candidature pour une reconnaissance de Mondonville au dispositif « Atlas de la biodiversité communale ».

Approuvé à l'unanimité

DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Délibération n° 14-02-2023

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur Romuald FAVREAU pour le débat portant sur le rapport d'orientation budgétaire que les élus ont eu en annexe 3.

Monsieur Romuald FAVREAU propose de passer directement à la page 6. Le débat d'orientation budgétaire est la première étape, comme chaque année, en vue du budget qui lui sera présenté en Conseil Municipal en avril. Un petit arrêt sur cette page 6 tout simplement pour faire un arrêt qui ne va surprendre personne : inflation et diverses augmentations ont un impact direct et sur le fonctionnement et sur les investissements, énergie, alimentation, travaux. Il y en a pour tout le monde. On parle d'entre 4 et 7 %, on sait que ça pèse déjà sur le budget. Des indices sont sortis : les travaux publics ont augmenté de 10,5 %. Ce sont de données 2022 et on sait que l'inflation ne n'est pas arrêtée en cours de route. En page 7, on voit quelques boucliers, quelques amortisseurs, quelques aides. La ville n'est évidemment pas éligible à tout. Malgré tout, la ville a déjà récupéré environ 30 000 € en 2022 au titre du filet de sécurité et environ 70 000 € en 2023, qui restent des sommes modestes, mais on a besoin de tout pour équilibrer le budget, surtout cette année. En page 8 est présentée une projection des dépenses de fonctionnement. C'est un projet, les choses vont encore bouger d'ici le mois d'avril. Dans la partie dépenses, un gros travail a été fait avec les services pour que les charges à caractère général la ligne 11 restent réduites, mais il y a encore du travail à faire. Idem sur les autres lignes, même sur les charges de personnel. Tous ces sujets sont affinés. Du côté des recettes en page 9, on a une lecture pas tout à fait complète, tout simplement parce qu'il y a notamment des recettes de la CAF que la commune ne perçoit plus directement et qui sont perçues maintenant directement par la crèche et le LEC. Il y a quand même une petite surprise : l'INSEE vient de nous indiquer que Mondonville était passée officiellement au-dessus des 5 000 habitants, ce qui enlève une dotation annuelle de l'ordre de 300 000 €, ce qui n'est pas rien. C'est vrai pour cette année et pour les années suivantes. Ce sont de vraies recettes en moins. En page 11, il est proposé une programmation pluriannuelle des investissements suivant quelques chapitres ; le pôle sportif, le pôle jeunesse, le pôle loisirs, le tiers-lieu, les projets planifiés. Tout ceci sera revu et redébatu chaque année. On dépend de la situation financière et du fonctionnement et de l'investissement, on planifie et ensuite tout ceci peut encore bouger à la marge. Un point ensuite en page 12 sur la structure de la dette. Ce sujet-là est aussi intéressant. On s'aperçoit vu le coût de l'argent en 2023 qu'on a vraiment bien fait de réaliser un emprunt en 2021 pour pouvoir financer le terrain de la plaine sportive. Il n'a pas fait la simulation, mais il est clair que la réalisation de cet emprunt cette année aurait coûté beaucoup plus cher. On voit les emprunts en cours, on retrouve le nouvel emprunt qui venait finalement en termes d'annuités remplacer celui de Caroline Aigle qui est tombé il y a peu de temps.

Les deux autres emprunts ont été réalisés par l'équipe précédente, Cœur de ville 800 000 € jusqu'à 2035 et la salle multi activités, l'espace Bouconne pour 2 000 000 € sur beaucoup plus longtemps puisqu'il a été étalé sur 20 ans jusqu'en 2041. Ce qui emmène à une capacité de désendettement qui est moyenne, de 5,26 ans. La ville se situe dans le tableau en page 14, de manière moyenne. Il n'est pas prévu encore à ce jour de générer de nouvelles dettes, mais la commune pourrait malgré tout s'endetter un peu sans que ce soit catastrophique. Il indique qu'il a commencé sa phrase en disant qu'il n'était pas envisagé de nouvelles dettes et il maintient. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur Hubert CORBEL évoque les recettes. Au niveau des impôts et taxes, il a été un peu surpris de voir qu'il n'y avait qu'un accroissement de 1 % alors que quand on regarde les évolutions de la taxe d'habitation, on est au-delà de ce pourcentage. Deuxième commentaire, au niveau des impôts et taxes, c'est principalement la taxe d'habitation. L'assiette de la taxe d'habitation de Mondonville a considérablement évolué puisque Monsieur FAVREAU a dit qu'il y avait 5 000 habitants, ce qui veut dire que les taxes d'habitation ont dû augmenter ou vont augmenter. Il sait qu'il y a eu des exonérations, mais il précise que l'on va arriver en fin d'exonération. Il était donc surpris qu'il n'y ait qu'un pour cent d'évolution.

Madame la Maire pense que Monsieur CORBEL confond foncière et habitation. Il n'y aura plus de taxe d'habitation en 2023.

Monsieur Romuald FAVREAU confirme qu'il s'agit bien de la taxe foncière. Il pense que Monsieur CORBEL a comparé la réalisé 2022 avec le projet BP 2023. Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a parfois des rentrées fiscales pas forcément régulières d'une année sur l'autre. La taxe foncière est régulière. Si la population augmente, les rentrées de taxe foncière augmentent régulièrement. C'est très vrai. Dans ce que l'on voit dans le tableau page 9, sur la ligne 73 impôts et taxes, si on veut faire un vrai comparatif, il faut comparé le voté, les 3 644 000 € avec ce que l'on s'apprêt à voter donc les 4 300 000 €. Ça a été réalisé à 4 257 000 €, mais pour des rentrées fiscales exceptionnelles. Une commission des finances est programmée pour le 22 mars. Il est réfléchi dans les différents leviers possibles à une évolution des taux de taxe foncière puisque tout augmente, tout a considérablement augmenté. Il revient sur la dotation de 300 000 € qui va manquer durablement. Parmi les leviers, ce type de question se pose. Ce sera évoqué au Conseil Municipal du mois d'avril.

Monsieur Hubert CORBEL indique que quand on regarde ça, il y avait à peu près 700 logements en cours, 700 taxes foncières qui vont arriver, ça devrait avoir un impact non négligeable sur la commune de Mondonville. Il ne le voit pas, il voit entre le voté et le réalisé 2022 un impact, mais il ne voit rien en 2023, ce qui l'étonne fortement.

Monsieur Romuald FAVREAU indique que Monsieur CORBEL a précisé tout à l'heure qu'il y a un décalage toujours entre l'arrivée des constructions et le moment où les taxes rentrent, un décalage de deux ans qui fait qu'on ne voit pas immédiatement l'arrivée des 700 logements, qui en plus n'arrivent pas comme un paquet. Parmi les 700 logements évoqués, il y a notamment deux gros programmes qui sont encore en cours, un, route de Montaigu et un, route de Pibrac où ceux-ci paieront la taxe en 2025.

Madame la Maire note l'exonération partielle.

Monsieur Romuald FAVREAU précise donc qu'entre la réalité des nouvelles constructions et la réalité financière, il y a ce delta.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Hubert CORBEL a une autre question sur la prévision du pluriannuel. Il voit qu'il y a deux gros pavés qui sont liés, un pour le gymnase et un autre pour la pétanque. Ce sont des investissements relativement importants. Depuis quelque temps, on s'aperçoit qu'en fait, il y a beaucoup d'organismes financiers qui sont très intéressés par ces bâtiments parce que ce sont des bâtiments qui ont des surfaces importantes. Il a notamment assisté à une présentation la semaine dernière qui montre que quand on a des surfaces comme ça, des organismes financiers se penchent dessus pour prendre carrément en charge le bâtiment. Ça veut dire qu'il revient à la commune quelque part de devenir locataire du bâtiment, mais ce ne sont plus du tout les mêmes considérations. Quand il voit qu'il y a à peu près 3,5 millions à 4 millions d'investissements dans ce cas-là, il indique que ce serait quelque chose que l'on devrait pouvoir regarder pour éviter de se retrouver dans une situation dans laquelle on met les emprunts en place alors que si on met du photovoltaïque sur le bâtiment, on arrive à financer pratiquement le bâtiment sans déboursier pratiquement d'argent et sans avoir recours à l'emprunt directement. Il ne sait pas l'intérêt que cela peut présenter pour une commune. Il indique que des organismes financiers ont des projets importants là-dessus et ça les rend vertueux d'un point de vue écologique, mais ça arrange les particuliers ou les collectivités parce que d'un autre côté, c'est eux qui les financent. Pour la commune, ça la rend vertueuse parce que quand on parle énergie renouvelable, on peut même utiliser l'électricité de ces bâtiments. Il pense qu'il serait intéressant de regarder ça dès maintenant peut-être pour arriver même à investir avant ces dates-là. Il précise qu'il faudra ces bâtiments et donc pourquoi attendre 2026 ou 2027 si les conditions actuelles avec toutes les subventions sont plus intéressantes que d'attendre cette date-là. Il pense que la commune a intérêt à être vertueuse.

Il serait intéressant d'être assez ambitieux pour mettre en place ces projets qui vont dans le cadre de l'énergie renouvelable pour arriver à avoir des finances saines, mais aussi d'être vertueux sur tout ce qui est énergie renouvelable.

Monsieur Romuald FAVREAU indique que ce plan pluriannuel d'investissements a été effectué de manière maximum, c'est-à-dire qu'en théorie ça ne coûtera pas plus cher. Le photovoltaïque paiera des fondations et ne paiera pas tout le bâtiment. Des organismes financiers peuvent participer aussi. Il pense que ces sujets vont arriver sur la table à partir de maintenant. Les dates indiquées sont vraiment les dates où les finances vont être mobilisées, ce qui ne veut pas dire que les sujets ne vont pas être travaillés en amont. C'est le cas de la plaine sportive, du tiers-lieu. Ce sont des sujets sur lesquels la commune travaille déjà. Il rappelle que ce sont les années sur lesquelles la commune pense mobiliser les finances. Il rajoute que ce plan pluriannuel est prévu non assorti de nouvelles dettes. Le plan pluriannuel d'investissements est ambitieux, il maigrira peut-être par la force des choses si la situation économique globale se maintient de manière un peu désagréable, mais en tous cas, pour l'instant, il est réalisé sans dettes nouvelles. Il indique que le gymnase est estimé à 2,8 millions. Il est aussi possible que le gymnase coûte moins cher. L'hypothèse envisagée est assez forte pour être tranquille et ne pas se trouver avec une mauvaise surprise après.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE voit qu'une somme de 392 000 € est dédiée pour le CAJ. il souhaite savoir ce qu'il était prévu comme installations.

Monsieur Yacine AINAOUI prend le sujet puisqu'il a été traité dans un dossier unique de plaine sportive. Le CAJ s'inscrit au cœur de cette plaine. Il indique que ce sera un local de vie, un local de direction, cuisine, sanitaires, salle d'activités type arts plastiques. Ce sont de nouveaux locaux dans le même emplacement.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de procéder au vote en demandant qui est pour et qui s'abstient.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le Débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Approuvé à la majorité (deux abstentions Monsieur CORBEL et Monsieur CAMPISTRON)

Madame la Maire indique la totalité des délibérations a été traitée et que maintenant vont être abordées les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire indique que la première question concerne la maison de santé avec une délibération qui a été votée au niveau du Conseil Métropolitain sur la modification du PLU pour cette maison de santé. Elle laisse la parole à Monsieur FAVREAU qui s'est occupé du dossier avec les médecins mondonvillois faire un rappel de l'historique du sujet et elle parlera plus de la délibération métropolitaine.

Monsieur Romuald FAVREAU indique qu'il semble important de faire un point puisque les élus et les services ont beaucoup travaillé sur ce sujet dès 2020, en collaboration avec les médecins puis avec l'ARS puisque le sujet a très vite été orienté vers une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) et pas un simple pôle médical. C'est super important pour pouvoir faire partie d'un maillage plus global et pour avoir un certain nombre de droits et de devoirs. Une MSP a le droit à des subventions de l'ARS et doit en retour des plages d'ouverture assez grandes, de la prévention, des choses intéressantes pour la commune. Ce sujet a été initié dès 2020. L'emplacement qui avait été choisi est derrière Carrefour, derrière le toiletteur de chiens. Ce terrain a été évalué par les Domaines. Il reviendra après sur la modification simplifiée qui n'a pas été une mince affaire. Ce sujet a duré entre 12 et 18 mois et qui a abouti. Il y a eu ensuite le coût de la viabilisation, car ce terrain n'était pas viabilisé. Il est en train de travailler en lien avec la Métropole sur le régime de taxation de cette maison de santé. Ce terrain se trouve au sein d'un PUP (Plan Urbain Partenarial qui avait été constitué lors de la construction de la zone du moulin. Au titre de ce PUP, la maison de santé doit s'acquitter de certaines taxes qui équivalent à une taxe d'aménagement. La Métropole ayant délibéré en ce début d'année pour une exonération de taxe d'aménagement pour la maison de la santé, il est en train de travailler pour voir comment il serait possible de paralléliser ce concept et faire en sorte que ce beau projet soit exonéré de taxe au nom du PUP, mais ce n'est pas simple. Il précise qu'il a beaucoup été travaillé sur ce sujet. Les médecins ont aussi œuvré pour monter un vrai dossier de MSP pour l'ARS. Va arriver bientôt maintenant le temps de la cession de ce terrain et ensuite de la suite logique du dépôt de permis de construire et la construction. Si tout va bien, ce sujet devrait voir le jour d'ici 18 à 24 mois suivant les délais administratifs et de construction.

Madame la Maire indique que lors du dernier Conseil Métropolitain du 16 février, il a été délibéré sur la mise en œuvre d'une procédure de première modification simplifiée du plan local d'urbanisme concernant l'orientation d'aménagement et de programmation de cette zone du moulin pour créer une maison de santé pluridisciplinaire. Il y a eu une mise à disposition pour le public du dossier de première modification entre le 2 novembre 2022 et le 2 décembre 2022, il y a eu un avis de la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 9 septembre et qui considère au regard de l'ensemble de ces éléments que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a émis un avis favorable, la DDT 31 également, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture. Il y avait une réserve de la part de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui pensait que le parking était sous-dimensionné au regard des usages, mais il a été souligné qu'il y avait des parkings très proches, comme celui de la Mairie, de la crèche, etc. Des parkings publics environnants. Il y a aussi des liaisons piétonnes. Il y a eu une seule observation du public qui souhaitait conserver les arbres présents sur la parcelle afin de préserver un des rares espaces verts de proximité permettant aux enfants et jeunes de jouer. Il est précisé que les arbres ne sont pas localisés sur l'emprise du bâti et le peu qui est présent est remplacé. C'est prévu dans le projet de la maison de santé. L'espace de stationnement sera accompagné de plantations de haies, d'arbres et de revêtements semi-perméables. Concernant les espaces verts et de jeux, la commune envisage sur la partie ouest du parc situé à 130 mètres la plantation d'arbres et de mobilier urbain et à moyen terme, une aire de jeux. Le 16 février, le Conseil Métropolitain a approuvé cette modification simplifiée et comme l'a dit Monsieur FAVREAU, cela n'a pas été une mince affaire et un long travail quelquefois un peu décourageant, mais au final, on y est arrivé donc il n'y a aucune raison que ce projet n'aboutisse pas maintenant. Elle demande s'il y a des questions.

Monsieur Gérard CAMPISTRON note que Monsieur FAVREAU indique qu'elle a collaboré étroitement avec les médecins. Il indique que la notion de pluridisciplinaire ne concerne pas uniquement les médecins, il y a les pharmaciens et tout ce qu'il y a autour. Il côtoie tous les jours les médecins et beaucoup sont des amis. Il précise qu'il faut aller au-delà d'eux parce qu'ils ont des prétentions sur ce type de chose qui à son avis ne correspondent pas complètement à ce qui devrait être fait, à savoir par exemple les gardes du week-end. Il a cru comprendre que vendredi soir on partait et que l'on revenait lundi matin. Il se trouve qu'il y a deux journées où l'on peut tomber malade et après on s'étonne que les hôpitaux, les urgences soient complètement submergés et on comprend pourquoi. Il pense qu'il faut négocier parce que si cela est fait pour la santé des concitoyens, autant le faire pour qu'ils soient soignés aussi le week-end. Il lui renvoie donc la balle et souligne que c'est très bien pour les médecins, mais qu'il n'y a pas que ça, il y a les pharmaciens, les kinés, les infirmières, tout ce qui va autour et ce sont des métiers extrêmement importants, autant que les diagnostics de médecins.

Monsieur Romuald FAVREAU indique que le dossier est initié comme cela. Il indique qu'il parle des médecins parce que ce sont elles qui sont motrices sur le sujet, il n'y a que des doctresses. Ce projet de MSP embarque bien les autres métiers, infirmières, dentistes, pharmacies. Dans une MSP en théorie, il n'est pas obligatoire d'avoir tout le monde sur un seul site unique avec un bâtiment. Une MSP est un dispositif de maillage qui emmène justement toutes ces professions réglementées. Il ne faut effectivement pas surtout s'arrêter aux médecins.

Pour l'autre partie du propos, le fait d'être en MSP impose notamment une ouverture le samedi matin de 8h à 12h, n'impose pas une couverture week-end. Cette plage d'ouverture pourra aider grandement les gens qui ne peuvent pas se libérer la semaine. Le fait d'être une MSP, d'avoir l'ARS donne des droits et des devoirs, des subventions quand même intéressantes pour les médecins. Il ne dit qu'intéressantes, car il y a des devoirs qui vont avec, notamment avoir des plages d'ouverture plus longues la semaine et le samedi matin sur la base de rotations. Cela voudra dire qu'il y aura aussi plus de médecins. Il faut cinq à six médecins généralistes à Mondonville pour être bien servi. Ils ne sont pas encore là.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaiterait poser une question concernant l'aménagement du sol autour de cette maison de santé. Il a parlé de sols semi-perméables. Elle est étonnée de cette démarche puisque maintenant il existe des sols complètement perméables qui remplissent les mêmes fonctions et qui sont quand même plus écologiques. On évite maintenant de mettre des sols imperméables. Les sols semi-perméables ne lui paraissent pas satisfaisants quand on sait que l'on peut faire mieux. Elle demande pourquoi ce choix.

Madame le Maire précise que ce n'est pas la commune qui fait le choix. C'est un projet privé.

Monsieur Romuald FAVREAU indique que les parkings seront vraiment en GreenSet, comme chez Decathlon, une espèce de caillebotis enherbé, engazonné. Par contre, la voie d'accès sera goudronnée.

Madame Béatrice ESCLARMONDE indique qu'il existe maintenant des sols qui ont l'apparence du goudron, mais qui sont perméables.

Monsieur Romuald FAVREAU précise que ce sujet sera regardé de près. Il indique qu'il n'y a pas encore ce niveau de détail, mais en tous cas, tout le monde est vigilant à ce sujet. Ce terrain dit paysager a été transformé en terrain constructible donc il y a ce devoir d'artificialiser le moins possible. Chaque solution sera bonne à prendre.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres remarques. Elle propose de passer au sujet suivant relatif au 8 mars, la journée internationale des droits de la femme. Elle indique qu'il y a eu une réception à la Salle des Illustres du Capitole avec cinq Mondonvilloises dont les photos ont été affichées au niveau de l'école Caroline Aigle sur la grille.

La commune a mis à l'honneur cinq Mondonvilloises, dont Sophie EXPERT, adjointe à la sécurité et à la tranquillité publique et référente égalité hommes-femmes, Sandrine LIPSCHITZ, policière municipale, Pascale DUMARCET, championne du monde de parachutisme avec atterrissage de précision, Hélène FAJARDO, présidente du club de boxe et Audrey MOYAUX, directrice du Domaine d'Ariane. Ce sont des femmes qui sont très engagées, investies, courageuses, passionnées. Elles ont été mises à l'honneur par cette voie d'affichage. Ces affiches seront en place tout le mois de mars. Elles ont été accueillies hier soir avec toutes les femmes remarquables et inspirantes de Toulouse Métropole à la Salle des Illustres par Jean-Luc MOUDENC. Dans le même cadre, au mois de mars, la semaine prochaine, les jeunes du CAJ qui ont participé à l'affiche des violences faites aux femmes, qui ont travaillé avec les jeunes de Blagnac, de Seilh et de Cornebarrieu ont gagné ce concours. Le 25 novembre de l'année prochaine, il y aura dans toute la Métropole l'affiche de ces jeunes. Ils seront reçus le 15 mars à la Salle des Illustres où ils recevront une récompense de la part du Président de Toulouse Métropole. Lors d'un prochain Conseil, un rapport sera rendu sur l'égalité hommes-femmes et toutes les actions faites dans ce cadre-là.

Elle demande s'il y a des questions.

Madame la Maire présente le sujet suivant relatif à l'arrêté de délégation. Monsieur LAFOURCADE a été nommé conseiller délégué au Marché de plein vent depuis ce mois-ci.

Madame la Maire évoque ensuite le sujet de la mise en place du Comité Social Territorial. Le 15 février s'est réuni le premier Comité Social Territorial. C'est une instance consultative par laquelle s'exerce le droit à participation des fonctionnaires territoriaux. C'est obligatoire au-delà de 50 agents et ce CST est obligatoirement consulté pour avis sur les questions d'ordre collectif. Il est composé de deux collèges, celui des élus et celui du personnel. Chaque collège compte cinq membres. Lors de ce premier CST, il a été mis en place le règlement intérieur et la prochaine réunion aura lieu le 15 juin.

Elle demande s'il y a des questions.

Madame la Maire présente la formation des élus. En 2022, trois élus ont suivi des formations : Madame MAROUBY sur la dynamisation des centres bourgs, Jérôme FOUILLOY sur les autorisations du droit du sol, elle-même sur les conduites de réunions. Il faut savoir que c'est avec Haute-Garonne Ingénierie. Ce sont des formations gratuites. Elle envoie souvent des informations. Elles sont organisées par le Département. Elle en profite pour dire qu'il y a un DIF élu et que les élus peuvent l'activer pour des formations payantes. Elle demande s'il y a des questions.

Madame la Maire aborde le sujet suivant relatif au bilan des activités en faveur des Ukrainiens. Elle indique que cela fait un an que le conflit a débuté. Une subvention exceptionnelle de 5 000 € a été versée par la commune via le FACECO. Elle indique que deux familles mondonvilloises ont accueilli des réfugiés ukrainiens. Le CCAS a accompagné ces personnes. Des familles sont accueillies au Domaine d'Ariane. Sept enfants ont été scolarisés à l'école de Mondonville et sont encore scolarisés. Pour ceux qui ont assisté le 14 juillet à la cérémonie, un moment d'émotion a été partagé avec ces familles puisque l'hymne ukrainien a été écouté. Ça a été un moment très fort en émotions.

Elle demande s'il y a des questions particulières. Elle précise que l'intention de donner la subvention au FACECO était de pouvoir avoir un suivi. Elle ne sait pas exactement où l'argent est passé, mais il y a des retours du FACECO qui dit que 27 ambulances ont été achetées, deux véhicules de radiologie mobile, une unité centrale de production d'oxygène, 32 groupes électrogènes, 14 véhicules d'intervention, etc. Elle peut communiquer ce document pour ceux qui le souhaitent. Elle indique que cela va des abris d'urgence, aux groupes électrogènes, à l'aide médicale.

Madame la Maire introduit le dernier sujet et laisse la parole à Madame Ketty ARICIQUE-DULAC pour la signature de la CTG.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC rappelle que le 16 mars, il y aura la signature de la CGT (Convention Territoriale Globale). Il s'agit du contrat entre la CAF et la commune. Elle rappelle qu'il y a eu l'année dernière un exercice important afin de réaliser le diagnostic de territoire. Une restitution a été faite en fin d'année dernière. Cette année, ce printemps, ce contrat sera signé avec la déclinaison, les actions qui seront vraiment mises en place suite à ce diagnostic de territoire. Les élus sont invités à participer à cette signature de la convention. L'intérêt est de voir les différents axes dans les différentes parties de la politique sociale, tant envers l'enfant qu'envers la jeunesse, la famille, les seniors, les personnes en situation de handicap, le logement, de balayer les différents axes de la politique sociale et d'avoir la contractualisation avec la CAF qui donnera des subsides sur ces différents points. Elle précise que la signature aura donc lieu le 16 mars à 17h.

Elle demande s'il y a des commentaires et des questions. Elle indique qu'il est souhaitable d'être là à 17h, mais que ça peut être 17h15. Elle note que l'horaire est un peu tôt, mais il y a des techniciens de la CAF donc il faut le faire le plus tard possible, mais pas trop tard non plus. Elle note aussi la date du 19 mars au cours de laquelle aura lieu la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 à 11h au Monument aux Morts.

Madame Claudine PEYRE continue dans les invitations et précise que le samedi après-midi, à partir de 14h30, une haie sera plantée pour la biodiversité dans le cadre d'Une naissance, un arbre. Des parents et des familles vont venir, mais tous les élus sont invités à venir planter un arbre. Ce sera le long du nouveau cimetière dans le prolongement de la haie déjà plantée l'année dernière le long des jardins familiaux. Tous les trous sont faits, il ne reste plus qu'à mettre les arbres, le carton, le paillage. Elle espère les voir.

Madame la Maire clôt le Conseil, remercie les élus pour leur attention et leur souhaite à tous une belle soirée, en leur disant à bientôt.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 40

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Romuald FAVREAU

